

13. Paix et sécurité en Afrique

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances, adopté une résolution et publié trois déclarations de son président concernant la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ». Les délibérations du Conseil ont porté essentiellement sur l'évolution de la situation dans la région du Sahel et les problèmes posés par l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola à la fin de 2014.

En ce qui concerne le Sahel, les délibérations du Conseil ont été axées sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les trois principaux piliers de cette stratégie, à savoir la gouvernance, la sécurité et la résilience. Le Conseil a adopté deux déclarations de son président, dans lesquelles il s'est déclaré préoccupé par la situation dans la région du Sahel⁴⁵. Il a aussi réaffirmé son ferme attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité des pays de la région du Sahel et insisté de nouveau sur l'importance de la maîtrise nationale et régionale de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il s'est en outre félicité de la création du Groupe de cinq pays du Sahel et a engagé le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel à collaborer étroitement avec les pays de ce groupe, ainsi qu'avec d'autres pays de la région et des acteurs régionaux et internationaux, afin de faire face aux menaces qui

pèsent sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel.

Le Conseil a mené la riposte multilatérale à l'épidémie d'Ebola en adoptant la résolution 2177 (2014), qui avait été présentée par 134 États Membres, un nombre record. Il a souligné que, si l'épidémie d'Ebola n'était pas jugulée, elle pourrait provoquer de nouveaux épisodes de troubles civils et de tensions sociales, une détérioration du climat politique et une aggravation de l'insécurité dans les pays les plus touchés, et a jugé que l'ampleur extraordinaire de l'épidémie en Afrique constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales⁴⁶. Il a demandé aux États Membres, notamment, de lever les restrictions aux déplacements et aux frontières, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de fournir une assistance et des ressources d'urgence. En sus de la résolution, le Conseil a publié une déclaration de son président le 21 novembre 2014⁴⁷, et tenu un débat public le 13 août 2015. Il était saisi d'un document de réflexion distribué par le Nigéria qui portait sur l'action mondiale contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola de 2013⁴⁸.

⁴⁵ S/PRST/2014/17 et S/PRST/2015/24.

⁴⁶ Résolution 2177 (2014), quatrième et cinquième alinéas du préambule.

⁴⁷ S/PRST/2014/24.

⁴⁸ S/2015/600.

Séances : paix et sécurité en Afrique

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre-abstentions)
S/PV.7203 19 juin 2014	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (S/2014/397)			Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel	Tous les membres du Conseil, Envoyée spéciale	
S/PV.7249 27 août 2014						S/PRST/2014/17
S/PV.7268 18 septembre 2014	Ebola	Projet de résolution présenté par 134 États Membres ^a	119 États Membres ^b	Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour l'Ebola,	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2177 (2014) 15-0-0

**Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour- contre-abstentions)</i>
		(S/2014/673)		Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Jackson Niamah (Médecins sans frontières) ^c , Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies		
S/PV.7279 14 octobre 2014			Guinée, Libéria, Sierra Leone	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Tous les invités	
S/PV.7318 21 novembre 2014			Guinée, Libéria, Mali, Sierra Leone	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUAUCE, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola, Chef de la délégation de la Croix-Rouge française en Guinée	Tous les membres du Conseil, tous les invités	S/PRST/2014/24
S/PV.7335 11 décembre 2014				Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel	Tous les membres du Conseil, Envoyée spéciale	
S/PV.7502 13 août 2015	Action mondiale contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola de 2013 Lettre datée du 5 août 2015, adressée au		Sierra Leone	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Observateur permanent de l'Union africaine,	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/600)			Président de la Commission de consolidation de la paix, Directeur de la Community-Based Initiative		
S/PV.7566 25 novembre 2015	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (S/2015/866)			Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel	Tous les membres du Conseil, Envoyée spéciale	
S/PV.7571 8 décembre 2015						S/PRST/2015/24

^a Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zambie.

^b Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen et Zambie.

^c Le représentant de Médecins sans frontières a participé à la séance par visioconférence depuis Monrovia.

14. La situation en Libye

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 22 séances sur la situation en Libye et adopté huit résolutions, dont cinq en vertu du Chapitre VII de la Charte. Les délibérations du Conseil ont porté

essentiellement sur les initiatives prises en faveur d'une transition politique pacifique, la formation du Gouvernement d'entente nationale à la suite de la signature de l'Accord politique libyen et la promotion